



Réunion du Bureau

20 décembre 2021

18h30

Participants en présentiel : L VALETTE – P MANGEOLLE – S CLAUDON – D CANET

MP CANET – T LEMONNIER – G GREGORI

Participants à distance : M PETITJEAN

Excusés : L DEMANGE

Invités : G FORMET

Président

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. J'espère que 2022 sera une année où nous pourrons pratiquer le basket sans « trop de contraintes »

Bravo à tous pour la reprise d'activité cette saison, nous retrouvons un niveau de licenciés comparable à l'avant crise sanitaire. Belle mobilisation de tous les clubs

- Point licence à date identique en 2020
 - FFBB +20,8%
 - LGEB +16.8%
 - CD +34.4% soit 523 licences en plus. Nous avons déjà dépassé le chiffre des licenciés de la fin de la saison 2018 / 2019 qui est la dernière saison « complète » Bravo à tous les clubs pour ce bon résultat... il est possible de faire de nouvelles licences, ne nous arrêtons pas en si bon chemin
- Consignes Covid : Il est important que les clubs respectent le protocole COVID publié par la FFBB, si nous voulons continuer à jouer des rencontres officielles.
(<http://www.ffbb.com/covid/infos-covid-protocoles-et-documents>). Notamment le contrôle des pass sanitaire doit être réalisé lors des rencontres et l'arbitre doit attester la bonne réalisation de ce contrôle dans l'encart « réserve / observation ». La commission sportive est chargée de vérifier le respect de cette procédure.
- Coupe de France : Le club de Saint Dié des Vosges s'est vu confié l'organisation de rencontres de coupe de France U18 F le 19 février (1/16^e de finale) à 17h15 et 20h00 et le 20 février (1/8^e de finale) à 20h30. Bravo au club de Saint Dié pour l'organisation de cet événement. Nous espérons que les clubs vosgiens répondront présent pour voir de belles rencontres de basket féminin
- Subventions FFBB et CD: La FFBB procédera à un contrôle de la réalisation des actions subventionnées pour le CD88 dans le cadre du PSF et du dispositif « retour au jeu » en janvier ou février 2022

Pôle Compétitions

- Sportive
 - Visio sur la reprise des compétitions organisée par la Ligue. Les problématiques sont les mêmes partout sur le bénévolat, le basket féminin, l'arbitrage
 - 13 fautes Techniques depuis le 6 novembre, 2 pertes par forfait, 4 match par pénalité, 2 joueurs non surclassés, 6 feuilles incomplètes
 - Rappel sur les fonctions du délégué de club qui ne peut pas exercer en même temps des fonctions d'arbitre
 - 2^{ème} phase : Travaux en cours
- Salles et Terrains : RAS
- Coupe de Vosges : débute en janvier. Lieu de la Finale à revoir

Trésorier

La trésorerie est bonne à cette date

4 clubs n'ont pas payé leurs acomptes de licences. Le Bureau valide l'application d'une pénalité au-delà d'un mois de retard

La Prime inflation est à étudier pour les salariés et l'apprenti

Secrétaire Général

- Réunions prévues
 - Référents eLicences le 6 janvier
 - Carrefours d'échanges : 15 janvier en Teams. Inscriptions 28 décembre
- Notes eFFBB.
 - 10/11 : déploiement Be Sport : Dans le cadre du plan innovation 2020 – 2024, la FFBB a conclu un partenariat avec la société BeSport afin de développer de nouveaux services à destination du réseau fédéral, des pratiquants et de la communauté Basket dans sa globalité.
Plusieurs temps d'information de la solution BeSport ont été proposés au réseau et récemment encore dans le cadre du forum de l'AG 2021 à Pau avec un stand et une conférence thématique. Ce partenariat s'inscrit dans la durée, jusqu'en 2028. Nos objectifs sont multiples :
 - Mettre à disposition des outils gratuits à destination des Ligues, Comités, clubs et licenciés.
 - Les clubs pourront valoriser leurs équipes, leurs contenus et leurs sponsors : livescoring, streaming, convocation, inscriptions, animation de leur communauté, ...
 - Une offre de service à partir de septembre 2022.
 - 10/11 : Note Covid 56 : Ce qu'il faut retenir :
 - Poursuite de l'état d'urgence sanitaire en Guyane et en Martinique jusqu'au 31 décembre 2022 ;
 - Prolongation de la possibilité d'avoir recours au pass sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 (loi 10 novembre 2021) ;
 - Réintégration de l'autotest certifié par un professionnel de santé au titre du pass sanitaire.

- 18/11 : Résiliation licences Office 365 : Voir Courrier du Président FFBB en annexe
- 19/11 : Réunion annuelle des écoles d'arbitrage : Voir Pôle Formation
- 29 :11 : Déploiement de Pass Sport : Le ministère chargé des sports vient de communiquer les données statistiques du Pass Sport arrêtées au 16 novembre 2021. Il ressort globalement de ces éléments une mobilisation importante de notre réseau basketball qui se traduit par :
 - 2795 clubs affiliés sont engagés dans le dispositif, soit près de 72% de notre réseau. Cela situe la FFBB au second rang de la mobilisation par club (derrière la fédération française de gymnastique)
 - Le basketball est le second sport au nombre des fédérations accueillant le plus de jeunes avec 71.008 bénéficiaires.

Grand Est	4619
Ardennes	226
Aube	280
Bas-Rhin	1135
Haute-Marne	71
Haut-Rhin	571
Marne	446
Meurthe-et-Moselle	720
Meuse	185
Moselle	625
Vosges	360

- 02/12 : Note Covid 57 : Ce qu'il faut retenir :
 - Validité des tests PCR et antigéniques : 24h ;
 - A partir du 15 décembre 2021, pour les 65 ans et plus : validité du Pass sanitaire pour les personnes vaccinées conditionnée à une dose de rappel ;
 - A partir du 15 janvier 2022 pour tous les vaccinés : validité du Pass sanitaire pour les personnes vaccinées conditionnée à une dose de rappel ;
 - Port du masque obligatoire à partir de 11 ans en dehors de la pratique sportive et de son encadrement.
- Réunions de Zones : Le programme
 - Plan '5 000 terrains de sport d'ici 2024' : Financement à minima 50 %, et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable. Les demandes de la FFBB à son réseau fédéral (LR/CD/ Clubs) :
 - ✓ Sur le plan local :
 - ❖ Terrain Basket 3x3 ou 5x5, simple ou design, ou sous forme de plateau sportif couvert et éclairé
 - ❖ Faire remonter 10 projets par département (objectif moyen), soit 1 000 projets (2022, 23, 24), en mobilisant les clubs et les collectivités locales (communes, groupements de communes et départements)
 - ✓ Sur le plan national :
 - ❖ Terrains de Basket 3x3 mobile, avec un but sur remorque : Souhait
 - ❖ Lots de buts sur remorque pour les LR / CD : Souhait : 1 par Ligue Régionale ou Comité Départemental de métropole, commande

globale par la FFBB, prise en charge par la Ligue Régionale ou le Comité Départemental

- ❖ Gymnase autonome connecté (exemple : Fit Arena SMC2) > Projet porté par la FFBB directement, soit avec une collectivité locale maître d'ouvrage, soit sous forme de Hoops Factory
 - Reprise sportive 2021-2022 :
 - Pass sanitaire
 - Pass Sport
 - 40 000 licences gratuites pour nouveaux adhérents actifs :
La définition : Les « adhérents actifs » sont des licencié.es ayant exclusivement une fonction, au sein d'un club, de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel, sans être pratiquant.es (joueur, basket santé, etc.). Dans le cadre de la PJJ (respect de la République), tout « adhérent actif » devra être licencié.
 - Etat des lieux – Questions / Réponses
 - PSF - Bilan et perspectives
 - Sujets d'actualité : Be Sport
- 06/12 : eMarque V2 : Bonnes Pratiques : Cette note s'adresse à l'ensemble des clubs et OTM, utilisateurs de l'application eMarque V2, afin de leur rappeler les 10 règles de bonnes pratiques à observer pour le bon usage de l'application :
 1. Dès que j'ai connaissance de la disponibilité d'une nouvelle version, je la télécharge et je l'installe
 2. Je m'assure que l'application eMarque V2 n'est pas installée dans le répertoire « Users » ou « Utilisateurs » de mon ordinateur
 3. Dans la mesure du possible, je m'organise pour ne pas importer les données du match, à l'aide du code de rencontre, à la dernière minute
 4. Je n'importe qu'une seule fois la rencontre, ensuite j'utilise la fonction « reprendre la rencontre »
 5. J'ai un problème pour télécharger mes données de rencontre, j'ai le réflexe d'utiliser la fonctionnalité de création manuelle dans eMarque V2
 6. Si je ne parviens pas à lancer l'application eMarque V2 ou si l'application se ferme en pleine rencontre, je pense à arrêter le trop grand nombre de processus eMarque V2 qui tournent dans mon gestionnaire de tâches
 7. J'ai le réflexe systématique d'enregistrer le PDF de la feuille de marque à la fin de la rencontre sur un support physique ou internet en dehors du répertoire de l'application
 8. Idéalement, j'ai suivi la formation eMarque V2, pour tout connaître sur son fonctionnement,
 9. J'ai une question concernant eMarque V2, je contacte mon référent régional
 10. J'ai un problème technique avec eMarque V2, je contacte l'assistance fédérale, en lui précisant mon numéro de club et en lui détaillant le maximum d'informations concernant le dysfonctionnement que je rencontre.
- 17/12 : Note Covid 58 : Ce qu'il faut retenir : ●
 - Le Ministère des Solidarités et de la Santé a réalisé un rappel des mesures sanitaires indispensables devant figurer dans les protocoles sanitaires sectoriel : mesures sanitaires indispensables ;
 - Le contact tracing est de nouveau obligatoire sous la forme d'un QR Code TAC-Signal ou d'un registre ;
 - Au sein des ERP, seule la consommation assise, dans le strict respect du protocole est autorisée.

La tenue des registres

Les associations doivent tenir deux registres différents :

Registre de contrôle du pass sanitaire	Registre de contact Tracing
Doit contenir : - le jour du contrôle - l'heure du contrôle - le nom du responsable du contrôle	→ Inviter les usagers à télécharger et activer « Tous anti-Covid » et demander aux exploitants de mettre en place un QR Code TAC-Signal dans une logique de contact warning.
Rappel : Le club ne peut pas collecter les pass sanitaires des pratiquants et des bénévoles	→ À défaut : mise en place d'un <u>registre</u> qui contient le nom/prénom du pratiquant et son heure d'arrivée afin de pouvoir identifier plus rapidement les personnes concernées par une enquête sanitaire.
	Ce registre doit être conservé 14 jours .

La consommation

La consommation debout de boisson et nourriture autour des buvettes, lors des réunions associatives, des réceptions diverses est désormais interdite.

La consommation assise reste autorisée dans les ERP avec contrôle du pass sanitaire et dans le respect du protocole HCR : **Protocole sanitaire - évènementiel sportif**

Toutes les informations sur : [Site fédéral - Présentation Covid](#)

- 17/12 : Mise de l'indemnité inflation : Aide exceptionnelle « indemnité inflation » individualisée d'un montant de 100 € versée aux salariés ayant une rémunération inférieure à 2000 € nets par mois (avant impôt sur le revenu) sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021. - Les employeurs verseront automatiquement l'indemnité à partir de décembre 2021. - « L'indemnité inflation » sera totalement exonérée de cotisations et contributions sociales
- Obligation d'un certificat médical autorisant la pratique du basket confirmée par la FFBB
- Publipostage des factures : Des clubs demandent une facture lors de l'appel de fonds pour la caisse de péréquation, des tiers de licences, etc. Le CD va étudier la possibilité de créer un publipostage permettant l'envoi automatique de ces factures aux clubs
- Divers : demande d'un club pour une aide à l'achat de matériel. Le Bureau rappelle l'aide mentionnée dans le PV du 6 novembre qu'une aide financière peut être accordée aux clubs dans la limite de 1500 euros pour un budget maxi de 2500 euros. Par ailleurs, les clubs peuvent également se rapprocher du Conseil Départemental pour une aide dans le cadre de la Charte Sports (voir mail du CD)

Pôle Formation

- Assises de l'Arbitrage.
- Ecoles d'arbitrage : La FFBB propose chaque année aux clubs d'inscrire leur Ecole d'Arbitrage sur FBI (au niveau 1) et propose aux comités départementaux de valider le niveau 2, si ces écoles répondent aux critères demandés (une école de niveau 2 est exigée pour chaque CTC). Un de ces critères est la participation à la réunion annuelle des responsables d'écoles d'arbitrage pour laquelle la FFBB met des supports à disposition des comités qui l'organisent. En raison des conditions sanitaires actuelles et de la reprise tardive des championnats, la FFBB a décidé d'adapter :
 - L'échéance d'enregistrement du niveau 1 sur FBI, repoussée du 30 novembre au 15 décembre 2021. Fait pour les Ecoles vosgiennes
 - L'envoi au comité du fichier de demande de validation au niveau 2 de l'école, repoussées également au 15 décembre 2021.

- La réunion annuelle obligatoire des écoles d'arbitrage qui pourra se faire à distance soit en présentiel pour la saison 2021-2022, au choix des comités et selon les conditions sanitaires. Les petits comités sont autorisés à se regrouper pour organiser une réunion commune. La date de cette réunion doit être envisagée de préférence avant fin janvier 2022. Pour le CD88, elle s'est tenue le 20 novembre
- Message Ligue (TB) : TIC remanié suite à la pandémie. Nouvelle organisation :
 - Partie CIC : les départements organisent 1 à 2 jours de stage avec ou sans hébergement pour les jeunes. Bertrand passe lors de ces camps d'entraînement, une demi-journée par département, pour voir les jeunes.
 - Partie TIC : Une seule journée sur VERDUN le 22 décembre : avec restauration à midi. 2 rencontres de 4x6 minutes par équipe sous forme de demi-finales, finales. Les deux départements les plus proches se rencontrent en premiers
- Apprentissage : St Jo Notre Dame, lycée spinalien, va mettre en route en septembre 2022 une formation d'Apprentis Activité Physique pour Tous (APT) qui s'adresse aux collectivités et aux clubs sportifs. Cette formation d'une durée de 12 mois s'adresse à des personnes de 18 à 29 ans voulant faire carrière dans le sport. Pour tous renseignements, les clubs peuvent s'adresser au CDOS. Des groupements d'employeurs peuvent s'envisager pour l'emploi d'un apprenti

Pôle Développement

Mini-basket :

Une centaine d'enfants se sont retrouvés pour le Noël des babys le 11 décembre à Golbey.

Les jeunes licenciés des 13 clubs représentés ont enchaîné les jeux et ateliers basket durant une partie de la matinée.

Chaque enfant a reçu un sac aux couleurs du Comité, un ballon et une petite collation le tout offert par le comité des Vosges ainsi que des friandises venant de notre partenaire La Confiserie Bressaude. Une matinée qui a satisfait les participants et leurs accompagnateurs et accompagnants.

Merci à celles et ceux qui sont venus renforcer l'équipe de la commission mini-basket afin que cette matinée soit une réussite.

Le tournoi des Rois est programmé le samedi 15 janvier, sous réserve des conditions sanitaires à cette période.

Les fêtes du mini-basket sont programmées les 22 mai pour les babys et 23 mai pour les U9 et U11 à Vittel.

Secteur Montagne : malgré les relances, propositions de Karine, notre responsable mini-basket, aucun rassemblement U9 n'a été organisé dans ce secteur entre les plateaux départementaux du début de saison et cette fin d'année 2021. Cette situation n'est pas la meilleure pour fidéliser les jeunes licenciés. La commission mini-basket provoquera une réunion en début d'année afin de "relancer "ce secteur.

Challenge benjamin-e-s :

Les finales départementales sont programmées le 23 janvier en après-midi. Le lieu sera communiqué au plus vite. Chaque club pourra présenter jusqu'à 5 filles et garçons pour ces finales.

Esport :

Un nouveau challenge Esport, via le jeu NBA2K est proposé durant ces vacances de fin d'année.

Open Plus Gérardmer :

L'attribution au comité pour l'organisation de l'Open Plus de Gérardmer est officielle. Les divers tournois seront organisés le weekend- du 1^{er} et 2 juillet avec des manifestations en amont. Nous comptons dès à présent sur tous les volontaires prêts à s'investir afin que cette deuxième édition soit une pleine réussite.

G FORMET

Tournoi 3x3 organisé en mai sur la Ville d'Epinal. Des réunions sont prévues en début d'année avec la Ville

Tournoi JuniorLeague Access 3x3 de Gérardmer à étudier

Sans autres sujets, la séance est levée à 20h45

Le Président
Luc VALETTE



Le Secrétaire Général
Gilles GREGORI





A l'attention des Clubs affiliés

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Paris, le 10 novembre 2021

Nos réf. : 2021/D/0/SI/JPS/CAE/411

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale Fédérale, Microsoft a décidé de ne plus maintenir son soutien à notre Fédération, dans le développement de sa communication auprès de son réseau fédéral, et a ainsi acté la résiliation de l'ensemble des licences gratuites mises à notre disposition depuis 2016.

L'ensemble du mouvement sportif est également impacté ; Microsoft fait le choix de requalifier de nombreuses structures associatives, bénéficiaires du programme non profit, en sociétés du secteur marchand. Cette position leur appartient.

Les conséquences engendrées sont néanmoins lourdes et particulièrement mal venues, à une période où le secteur sportif tente de se relever d'une crise hors norme. Toutefois, afin de ne pas rompre les services mis en œuvre par la FFBB depuis des années pour renforcer ses échanges avec vos structures et permettre une meilleure animation du réseau fédéral, la FFBB a voté le déblocage d'un budget d'urgence complémentaire et a ainsi souscrit à de nouvelles licences Office 365 (E1) au prix de 4€HT/licence/mois.

Nous avons néanmoins une réelle interrogation sur vos besoins réels en licences payantes Office 365. Nos études d'usage montrent que seulement 1/3 des clubs affiliés de type A1, A2, utilise régulièrement ce service. Nous avons par conséquent provisionné un budget pour doter les clubs de nouvelles licences payantes. Il vous appartiendra néanmoins de nous justifier votre usage et votre intérêt à être dotés à nouveau de ce service. Sur simple demande justifiée auprès de l'assistance eFFBB, les licences pourront être activées.

Nous vous confirmons, et c'est positif, que l'ensemble des clubs affiliés sur la saison, conserve un accès à eFFBB, et par conséquent à l'ensemble du centre de ressources fédérales dont les notes fédérales mises à leur disposition. L'accès à eFFBB reste donc en vigueur ; vous ne pourrez néanmoins plus utiliser sans licence les applications OneDrive, Forms, pour ne citer que celles-ci.

Ce sont des mesures d'urgence qui n'auront pas vocation à perdurer dans le temps. La FFBB travaille dès à présent sur une nouvelle vision de sa communication, notamment vis-à-vis des clubs. Par ailleurs, la FFBB ne supportera plus l'ensemble du budget dédié à la souscription des licences Microsoft 365, dès la saison prochaine. L'affiliation des clubs utilisateurs devrait donc être imputée du montant annuel de la licence souscrite, selon ses besoins.

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926 C
N° TVA Intercommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre SIUTAT
Président